

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030  
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : [www.cdg79.fr](http://www.cdg79.fr) / e.mail : [cdg79@cdg79.fr](mailto:cdg79@cdg79.fr)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUIN 2024**

**DELIBERATION N° 3 : RGPD Lancement d'une mission DPD dans le cadre de la centrale d'achat**

**L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois de juin**, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

**Date de convocation** 21 mai 2024

**Etaient présents** : 15 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, Mme Chantal BRILLAUD, M. Patrice CESBRON, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Corine MICOU, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, M. Jean-François RENOUX, M. Michel RICORDEL.

- Monsieur Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP

**Etaient excusés** : M. Johnny BROSSEAU, M. Stéphane BAUDRY, Mme Sylvie BAZANTAY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jean-Marc BERNARD, M. Jacques BILLY, Mme Maryse CHARRIER, M. Olivier FOUILLET, Mme Claudine GRELLIER, Mme Patricia MIMAULT, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, Mme Laurence VIOLLEAU.

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration que, par délibérations en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le CDG79 a créé une centrale d'achat pour assurer, dans un premier temps et à titre expérimental, la mise en conformité des collectivités intéressées au titre du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD).

Eu égard aux résultats de ce premier marché et dans la continuité de celui-ci, il est proposé de lancer une nouvelle consultation, via la centrale d'achat, dans le cadre d'une mission d'accompagnement en qualité de Délégué à la Protection des Données (DPD), selon les principales conditions suivantes :

- ✓ Procédure d'appel d'offres ouvert
- ✓ Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande
- ✓ Date de début du marché : 1<sup>er</sup> janvier 2025
- ✓ Durée du marché : 2 ans, renouvelable une fois pour la même période

- ✓ Maintien de 2 options
  - Mission DPD
  - Assistance au DPD
- ✓ Facturations et paiements directs entre les titulaires des marchés et les collectivités (intervention de la centrale d'achat du CDG79 en tant qu'intermédiaire)
- ✓ Commissionnement du CDG

Monsieur le Président précise que cette mission ne s'adressera qu'aux collectivités territoriales et établissements publics locaux ayant préalablement adhéré à ladite centrale.

Monsieur le Président propose que la consultation soit décomposée en six lots répartis comme suit :

<b>Lot n°1</b>	Communes de moins de 1 000 habitants Etablissements publics de moins de 10 agents (hors EHPAD)
<b>Lot n°2</b>	Communes entre 1 000 et 3 499 habitants Etablissements publics de 10 à 29 agents (hors EHPAD)
<b>Lot n°3</b>	Communes entre 3 500 et 4 999 habitants Etablissements publics de 30 à 59 agents (hors EHPAD)
<b>Lot n°4</b>	Communes de 5 000 habitants et plus Etablissements publics de 60 agents et plus (hors EHPAD)
<b>Lot n°5</b>	EHPAD
<b>Lot n°6</b>	CDG79

Monsieur le Président propose de fixer, pour le pilotage et le suivi du marché et de la mission, un commissionnement au profit du CDG79.

2

Afin d'assurer l'équilibre financier de cette prestation d'accompagnement du CDG79, il est proposé de fixer un taux de commissionnement de 12 % sur les tarifs appliqués par les prestataires retenus.

Monsieur le Président sollicite auprès du Conseil d'administration son accord sur le principe de lancement de cette nouvelle consultation, via la centrale d'achat, pour proposer une mission d'accompagnement du CDG79, qui assure le portage administratif et juridique de la démarche mutualisée.

D'un point de vue calendaire, la consultation pour ce marché sera lancée dans le courant de l'été et les résultats seront présentés lors d'une séance du Conseil d'administration à l'automne 2024 pour finaliser, avec les collectivités et établissements publics locaux intéressés, les modalités administratives du partenariat.

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le lancement d'une nouvelle consultation, via la centrale d'achat en tant qu'intermédiaire, pour la mission d'accompagnement en qualité de Délégué à la Protection des Données (DPD) ;
- D'ACCEPTER, pour ce marché spécifique, un commissionnement au profit du CDG79 d'un taux de 12% sur les tarifs appliqués par les prestataires retenus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé après lecture,



Le Président,

Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le : **27 JUIN 2024**

Accusé réception le : **27 JUIN 2024**

**EXÉCUTOIRE**

Publiée le : **27 JUIN 2024**

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : **27 JUIN 2024**

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

